

Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-043 : Chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

L'article est modifié comme suit :

Adopte le règlement d'intervention relatif au « Chèque numérique : pour un commerce connecté » détaillé en annexe à la présente délibération.

~~Délègue à la commission permanente l'approbation des modifications ultérieures du règlement d'intervention.~~

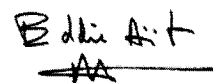
La délibération et les annexes sont modifiées en conséquence.

Exposé des motifs :

Mettre les artisans et commerçants au cœur du Conseil régional !

L'accompagnement des artisans et commerçants pour développer la digitalisation de leur activité était déjà présentée dans le rapport sur la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce 2018-2021. Ce chèque numérique est défini et encadré par un règlement d'intervention. Le contenu de ce dernier doit pouvoir être débattu par l'ensemble des membres de l'assemblée régionale, c'est pourquoi cette question ne doit pas être transmise à la commission permanente. C'est le sens de cet amendement.

Le Président du groupe :



Eddie Aït



Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Conseil Régional des 19 et 20 septembre 2019

Rapport n° CR 2019-043
Chèque numérique en faveur des artisans et commerçants
franciliens

AMENDEMENT

Annexe à la délibération Règlement d'intervention
III. Conditions d'éligibilité

Parmi les bénéficiaires, il est rajouté le point suivant :

Sont éligibles :

o les entreprises indépendantes, commerçants ou artisans, qui gèrent de façon autonome et isolée un point de vente (hors franchise),

o ayant leur établissement en Ile-de-France,

o avec un effectif inférieur à 10 salariés, y compris les entreprises sans salarié

o inscrites au RCS et/ou au RM

o dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 1 million d'euros

Exposé des motifs :

Les entreprises dépassant un chiffre d'affaires annuel ou un total du bilan annuel supérieur à un million d'euros disposent par nature de ressources financières suffisamment confortables pour prétendre établir et mettre en place un plan de transformation numérique de leur activité. Il nous semble plus utile de viser les entreprises dont le soutien financier apparaît comme une des barrières à cette transformation. Le public visé par le dispositif concerne en majorité les artisans et commerçants, c'est pourquoi cette limitation comptable ne présenterait pas un frein à leur candidature mais au contraire, les ciblerait davantage.

Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Conseil Régional des 19 et 20 septembre 2019

Rapport n° CR 2019-043
Chèque numérique en faveur des artisans et commerçants
franciliens

AMENDEMENT

Annexe à la délibération Règlement d'intervention
III. Conditions d'éligibilité

Parmi les bénéficiaires, il est rajouté le point suivant :

Sont éligibles :
(...)

Ne sont pas éligibles : les entreprises de la filière numérique, les professions réglementées et libérales, les activités financières et immobilières, les organismes de formation, de conseil, les bureaux d'études.

Exposé des motifs :

Ce dispositif entend répondre aux besoins des artisans et commerçants de financer un plan de transformation numérique en lien avec leur activité. Par conséquent, sont retirées de l'appel à projets toutes les activités incluant déjà le numérique comme base de fonctionnement de ladite activité (commerces directement liés à l'activité numérique, banques, assurances, agences immobilières,...), mais aussi toute entreprise pour laquelle la transformation numérique ne constitue pas une plus-value pour son essor (professions libérales, pharmacies,...) au point de nécessiter un soutien financier de la Région.

Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Conseil Régional des 19 et 20 septembre 2019

Rapport n° CR 2019-043
Chèque numérique en faveur des artisans et commerçants
franciliens

AMENDEMENT

Annexe à la délibération Règlement d'intervention
III. Conditions d'éligibilité

Le point "**Bénéficiaires**" est modifié comme tel :

(...)

Pour être bénéficiaires de l'aide, les entreprises éligibles doivent s'inscrire sur la plateforme des aides régionales Mes Démarches et compléter le dossier de candidature en ligne comprenant notamment : (...)

~~**o un rapport d'auto-diagnostic en ligne ou de diagnostic sur la situation numérique de l'entreprise**~~

o un rapport complet sur le projet de transformation numérique établi en amont par l'entreprise

Exposé des motifs :

Il est nécessaire que l'entreprise dispose déjà d'un projet de transformation numérique défini, ayant des implications tant dans la gestion interne de l'entreprise que dans ses relations clients/fournisseurs. Il ne saurait être accordé de subvention à une entreprise dont le projet de transformation numérique n'a pas été construit et motivé par des éléments tangibles de prestations. Cela afin de cibler directement les entreprises disposant déjà d'une vue globale sur leur transformation numérique.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Écologiste et Centriste – Le rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-043 : Chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Article

Décide la création d'un guichet régional unique à destination des artisans et commerçants afin de leur apporter une assistance notamment dans les domaines administratifs, comptables, logistiques et techniques.

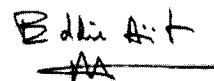
Exposé des motifs :

Pour un guichet unique d'accompagnement des artisans et commerçants

Permettre aux artisans et commerçants une transition vers le numérique est une démarche positive. Cependant, cette aide ne peut pas se suffire à elle-même. Elle doit prendre en compte les exigences du secteur. En effet, bien trop souvent, un défaut de gestion comptable, un suivi administratif trop contraignant ou des difficultés de traitement des commandes dans les délais impartis peuvent être la source de la cessation d'activité dans les premières années.

Pour ces raisons, nous devons accompagner de façon plus efficace les artisans et commerçants. C'est le sens de cet amendement.

Le Président du groupe :



Eddie Aït

Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Radical Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-043 : chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Après l'article 1, est ajouté un article additionnel, rédigé comme suit :

« L'exécutif s'engage à interpeller les banques partenaires de la Région Île-de-France afin de trouver des solutions pour qu'elles baissent le prix des terminaux de paiement carte bleue pour les commerçants et les artisans. »

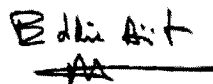
EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le présent rapport entend aider directement les commerçants et artisans d'Île-de-France qui doivent faire face à des coûts importants dans le cadre de la digitalisation de leur procédure. Cette digitalisation, synonyme d'attractivité, doit être encouragée, notamment dans les secteurs qui hésitent encore parfois à s'équiper (marchés, restauration...).

Mais notre institution dispose d'autres leviers qu'elle peut également actionner pour favoriser la transition digitale des commerces. Ainsi elle peut aussi agir auprès d'autres interlocuteurs tout aussi importants. Actuellement, les terminaux peuvent coûter jusqu'à 200€, somme à laquelle il faut bien sûr ajouter le paiement des commissions, parfois importantes. Alors que le paiement sans contact et les solutions *cashless* se généralisent, ces coûts augmentent. La présidente de la Région Île-de-France interpellera en conséquence les banques partenaires de la Région Île-de-France, pour réclamer qu'elles baissent le prix des terminaux de paiement carte bleue.



Nadège AZZAZ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Eddie AIT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement

Amendement N° 040

Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Alternative Écologiste et sociale
Groupe Radical Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement
Groupe Front de Gauche

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-043 : chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Après l'article 1, est ajouté un article additionnel, rédigé comme suit :

« La Région s'engage à mettre en place lors de la prochaine commission permanente, un appel à projet en soutien aux projets de commerces innovants, coopératifs et participatifs. Ces opérations seront réalisées en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales carencées. »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

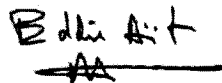
Sur le modèle des coopératives new-yorkaises comme la *Park Slope Food*, des épiceries et supermarchés coopératifs ouvrent dans toute l'Île-de-France : la Louve et les 400 coop à Paris, le Chaudron Coopératif à Versailles, pop la Coop à Saint-Germain-en-Laye, Les Amis de l'ép'autre à Juvisy-sur-Orge, Valcoop à Torcy. D'autres essayent d'ouvrir, comme La Caravane Coop, à Montreuil.

Ces établissements qui proposent aux consommateurs d'engager du temps et de l'argent pour faire fonctionner l'établissement et limiter les intermédiaires, indiquent la vitalité de ces nouveaux modes de consommation s'inspirant du modèle coopératif et des utopies politiques des deux siècles derniers.

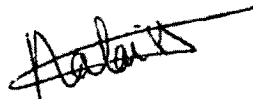
La Région pourra, à travers ce dispositif, soutenir le développement de ces initiatives salutaires pour la transformation de nos modes de consommation, partout sur le territoire francilien, avec l'objectif minimum d'un projet soutenu par département à la fin de 2020, pour une Île-de-France *leader* en matière d'innovation sociale, économique et écologique.



Nadège AZZAZ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Alternative Écologiste et sociale

Groupe Radical Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

Groupe Front de Gauche

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

**Rapport n° CR 2019-043 : chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »**

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Après l'article 1, est ajouté un article additionnel, rédigé comme suit :

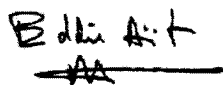
« L'exécutif s'engage à mettre en place, pour la prochaine commission permanente, un appel à projets concernant les formations professionnelles dédiées aux innovations sociales et environnementales comme le vrac et à mettre en place des modules dédiés dans les formations en CFA. »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

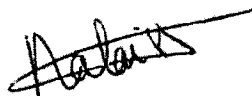
Les petits commerçants et artisans ne peuvent pas faire face, seuls, aux enjeux de la transition énergétique. Dans le cadre de leur métier, l'un des enjeux essentiels est celui de l'emballage et du suremballage. Depuis quelques années, le vrac a fait son retour dans les épiceries innovantes mais peine à se généraliser. Si la Région ne peut agir sur le cadre législatif, elle peut le faire au nom de sa compétence en matière de formation professionnelle. Ainsi la Région Île-de-France pourrait par exemple appuyer la démarche d'une association comme réseau-frac qui propose des formations auprès des artisans et des commerçants.



Nadège AZZAZ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate,
écologiste et centriste
Le rassemblement



Céline MALAÏSÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme



Ghislaine SENÉE
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Alternative écologiste et sociale

Conseil régional

Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Radical Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-043 : chèque numérique en faveur des artisans et commerçants franciliens
« pour un commerce connecté »

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Après l'article 1, est ajouté un article additionnel, rédigé comme suit :

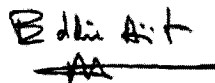
« L'exécutif s'engage à présenter à la prochaine commission permanente, la création du Pass Île-de-France commerce et artisanat en partenariat avec les EPCI et les bailleurs sociaux, pour promouvoir la diversité commerciale en ville, l'artisanat et le commerce indépendant, ainsi que les offres innovantes. Ce pass permettra de venir en soutien des entreprises indépendantes du secteur engagées dans un projet de développement ou de modernisation, à hauteur de 10 000 euros. Il visera prioritairement les petites communes carencées en matière d'offre commerciale et les quartiers prioritaires de la ville.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Les EPCI d'Île-de-France sont aux premières loges de la lutte pour la revitalisation commerciale et le soutien aux artisans. Il apparaît important que la Région Île-de-France contractualise avec les intercommunalités et les bailleurs sociaux qui le souhaitent pour agir de concert en soutien aux commerçants et aux artisans, de petite comme de grande couronne, pour lutter contre la dévitalisation commerciale.



Nadège AZZAZ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France



Eddie AÏT
Conseiller régional
Président du Groupe
Radical, citoyen, démocrate
écologiste et centriste
Le rassemblement